

Discussion

Il ne s'agit pas à proprement parler d'une discussion, puisque nombre d'interventions en séance n'ont pas donné lieu à des réponses écrites. Au demeurant, il nous a paru souhaitable, étant donné l'importance du sujet, de publier les commentaires de plusieurs de nos confrères.

M. Risse^(*). – Aucun des deux intervenants n'a parlé de qualité (sauf Mme **Tissot Boireau**, une seule fois et très discrètement). N'est-ce pas parce que l'élevage biologique est plus un concept culturel ou philosophique que technique ?

M. Clerc^()**. – La Commission européenne a élaboré une réglementation, assortie de moyens de contrôle, garantissant aux consommateurs la qualité "bio" des aliments que le marché leur présente. Pourquoi l'a-t-elle fait et pourquoi ne l'a-t-elle pas fait pour garantir aux musulmans et aux juifs les aliments hallal ou kosher qu'ils peuvent désirer? L'agriculture "biologique" limite les intrants, se situant volontairement dans la situation qui serait celle de nos agricultures si elles étaient coupées de leurs approvisionnements extérieurs du fait de guerres, de crises ou de révolutions. Nos responsables nationaux, nos états-majors militaires, l'Union européenne elle-même, puisqu'on parle d'une défense commune, n'auraient-ils pas intérêt à s'informer des maintenant des performances de l'agriculture biologique pour prévoir ce qu'il pourrait alors advenir et être en mesure de tirer parti, le moment venu, de son expérience en matière d'économie des moyens ?

M. Thiault^(*)**. – L'analyse scientifique qui a été entreprise porte-elle sur la validation des principes d'exclusion de certains produits ou certaines pratiques énoncés par l'agriculture biologique et adoptés sans discussion par la directive européenne ? Avec l'évolution actuelle de l'agriculture vers des pratiques "intégrées" ou "raisonnées", dérivées des principes de la lutte intégrée énoncés au même moment que ceux de l'agriculture biologique, la différence tend à se limiter au respect ou non de ces principes d'exclusion.

M. Dupuy^(**)**. – L'intervention de l'État a eu pour conséquence d'établir une frontière entre ces deux agricultures. Or, chaque fois qu'on crée des frontières, on multiplie les causes de conflits. Ce n'est pas grave si ce sont des escarmouches de frontières. Mais, dans ce cas particulier, c'est un rideau de fer, puisqu'il n'y a pas de passage possible entre les deux systèmes qui se retrouvent concurrents au niveau de la commercialisation dans des magasins de grande surface. La recherche, en tant qu'observateur impartial essaie de rester neutre dans ces conflits. On peut pourtant faire sauter les verrous de la production biologique. Par contre, la production biologique recherche des arguments scientifiques pour montrer que sa production est différente. Pour répondre à cette demande, des chercheurs ont quitté l'INRA dans le passé.

(*) Correspondant de l'Académie d'Agriculture. Président de la Fédération des Industries avicoles (FIA).

(**) Membre de l'Académie d'Agriculture, Ingénieur général honoraire du Génie rural, des Eaux et des Forêts.

(***) Membre de l'Académie d'Agriculture, ancien président de l'Association Forum de l'agriculture raisonnée respectueuse de l'environnement (PPE-FARRE).

(****) Membre de l'Académie d'Agriculture, directeur de recherches honoraire de l'INRA.

M. Molle^(*). – Y a-t-il une perspective de convergence entre l'agriculture biologique et l'agriculture raisonnée dans la mesure où l'agriculture biologique peut rencontrer des problèmes techniques pouvant impliquer l'ouverture de son cahier des charges à certaines molécules ? Y a-t-il des enjeux de sécurité alimentaire spécifiques aux produits biologiques ?

M. Dupré^(**). – Les consommateurs croient que les aliments issus de l'agriculture biologique sont de meilleure qualité. Est-ce vrai ? Les scientifiques devraient nous le dire. Si c'est oui : c'est très grave, puisqu'en général, ces aliments sont plus chers. On va donc vers deux types d'alimentation : une de "qualité" pour les gens riches qui pourraient vivre mieux et plus vieux, l'autre "standard" pour les pauvres. Si ce n'est pas vrai, de quoi parlons-nous ?

M. Sylvander nous parle de la protection de nappes en Bretagne vis-à-vis des nitrates. Ce n'est pas de l'agriculture biologique, mais de l'agriculture normale dite "raisonnée" ou de l'écologie.

M. Proffit^(***). – Si vous posez la question correspondant au titre de cette séance "Que penser de l'élevage biologique?" à une personne qui vient de lire, au moment du concours agricole, l'interview d'une agricultrice finistérienne animatrice d'un mouvement d'agriculture raisonnée et biologique et de plus éleveur de vaches laitières nourries, d'après elle, uniquement à l'herbe, le quidam interrogé répondra "je viens de lire que l'agriculture biologique, c'est facile, il faut le vouloir". L'article de l'hebdomadaire ne dit pas quels sont les résultats techniques et économiques de son élevage et ce qu'il devrait en coûter au consommateur pour que l'éleveur laitier bio avec l'herbe uniquement, dit-il, approche les résultats de son voisin conduisant un élevage traditionnel Prim Holstein dans des installations qui sont aux normes, c'est-à-dire avec un confort des animaux et un souci de l'environnement qui n'ont rien à envier aux installations biologiques qui affirment se distinguer aussi sur ces deux considérations : confort et environnement.

M. Guéguen^(****). – Mon intervention n'est pas une interrogation, mais une affirmation forte et une réponse partielle à des questions qui viennent d'être posées. D'abord, je voudrais rendre hommage à la sagesse des deux intervenants qui se sont prudemment limités aux obligations de moyens, sans insister sur la qualité des produits obtenus qui n'est pas garantie, bien qu'elle ne puisse être occultée. En effet, d'après des sondages récents, et contrairement aux Européens du nord qui achètent des aliments bio surtout pour des raisons écologiques ou de bien-être animal, la principale motivation d'achat des Français est la valeur « nutrition-santé » des aliments AB, et en particulier leur richesse prétendue plus grande en minéraux, oligo-éléments et vitamines.

Or, je viens de faire un inventaire critique des travaux publiés depuis 30 ans sur la comparaison d'aliments bio et non bio, sans oublier la nécessaire validation des protocoles d'étude utilisés. Je puis donc affirmer formellement qu'il n'existe pas de preuve scientifique irréfutable d'une supériorité significative des aliments bio pour les teneurs en minéraux, oligo-éléments et vitamines, que ce soit pour les légumes, les fruits et les graines, ou pour la viande, le lait et les œufs. Les principaux facteurs de variation sont l'âge, le stade physiologique ou de maturité et, dans une moindre mesure, la variété ou la race. Le mode de production, notamment la fertilisation ou l'alimentation, ont relativement peu d'influence.

De plus, l'examen du Cahier des charges européen de l'élevage biologique montre bien que le régime alimentaire des animaux AB ressemble à s'y méprendre à celui des animaux dits conventionnels. On y retrouve en gros les mêmes principaux aliments et compléments, ainsi que les mêmes additifs chimiques à but nutritionnel, c'est-à-dire des sels minéraux chimiquement purifiés et des vitamines de synthèse pour les monogastriques. Il n'y donc aucune raison objective pour que la composition de produits comparables soit très différente.

(*) Correspondant de l'Académie d'Agriculture, Directeur général du Département Sécurité, Réglementation, Environnement, Groupe DANONE.

(**) Correspondant de l'Académie d'Agriculture, agriculteur-éleveur.

(***) Membre de l'Académie d'Agriculture, agriculteur en retraite, expert agricole et foncier.

(****) Membre de l'Académie d'Agriculture, directeur de recherches honoraire de l'INRA.

Je ne rejette pas par principe les arguments écologiques, voire certaines motivations irrationnelles ou philosophiques du consommateur de produits bio, mais je supporte mal qu'il soit trompé sur la valeur intrinsèque nutritionnelle et sanitaire des aliments qu'il achète, en général bien plus cher.

M. Delage^(*). – Compte tenu de l'heure, je m'en tiendrai d'abord à une remarque générale. La réglementation fait référence aux races autochtones adaptées mais cette notion me paraît floue. Si, pour les volailles en croissance, on retrouve en partie les dispositions du label rouge, pour les bovins, il faut rappeler qu'il n'existe pas de vaches laitières susceptibles de produire sans manger une ration appropriée et que les fortes productrices sous-alimentées produisent et s'épuisent avec des conséquences sanitaires si l'alimentation ne compense pas leur production. Il s'ensuit qu'en "élevage biologique", avec une alimentation limitée, le type de vache laitière à exploiter doit être défini en conséquence. On retrouve cette situation dans le recours en amélioration génétique à la "Valeur d'Élevage globale écologique" utilisée en Allemagne et en Suisse, et le type de vache recherché me rappelle celui des années cinquante ! Il faut alors que le marché du lait le permette !

Ma question s'adresse maintenant à **M. Decante** : Pour la tenue d'un registre d'élevage, constatez-vous des différences entre les "élevages biologiques" et les élevages conventionnels ? En corollaire, pouvez-vous nous parler de la pharmacie d'élevage et de sa gestion en "élevage biologique"?

M. Decante. – L'agriculture biologique est un élément de l'agriculture et de l'élevage. Elle est donc soumise à la réglementation générale dont le registre d'élevage est un élément particulier. Par contre, dans le cadre de la réglementation volontaire qui régit l'agriculture biologique, l'éleveur bio se soumet à un contrôle permanent d'un organisme certificateur qui se doit d'être autant inquisitorial qu'impartial. Dès lors, le registre d'élevage devient un outil de ce contrôle par le suivi des différentes opérations réalisées sur l'exploitation. Nous formulerons déjà une réponse en précisant que ce fameux registre d'élevage sera demandé et donc contrôlé dans sa bonne tenue par l'organisme certificateur (soit donc un minimum de deux fois par an) en agriculture biologique alors qu'il ne saurait être contrôlé en élevage conventionnel que lors d'opérations de contrôle inopinément plus rares. Sur le terrain, nous constatons une différence notable quant à la tenue du registre d'élevage en bio avec une forte pression des organismes de développement qui perçoivent clairement l'enjeu de l'exemplarité dans la tenue d'un tel registre.

J'aborde dans mon exposé la vision critique de la pharmacie de l'élevage et de sa gestion en élevage biologique ; aussi, je n'y reviendrais que brièvement. La pharmacie de l'élevage est fortement encadrée réglementairement : un animal trop fréquemment médicalisé est un animal considéré comme en déséquilibre avec son environnement. Dès lors, l'instance de réglementation considère que les produits animaux qui en sont issus ne peuvent pas être commercialisés en bio sauf si l'animal ne subit que des traitements « naturels » (phytothérapie...) ou exempts de résidus (homéopathie...). Cela n'exclut pas qu'il faille le soigner afin de ne pas induire de souffrance animale et ce, avec un traitement efficace. Cette méthode est critiquée parce qu'on met l'accent sur les résidus que peut laisser le médicament vétérinaire allopathique. À l'opposé, les méthodes alternatives (dont certaines ne sont pas sans danger) sont appréciées parce qu'on ne s'interroge pas sur leurs conséquences en termes de résidus.

Sur le terrain et dans des exploitations qui fonctionnent dans une démarche bio, l'utilisation limitée des traitements allopathiques permet une réelle prise en compte de l'obligation du préventif traditionnel (alimentation et zootechnie). Un membre de l'Académie d'Agriculture pourrait-il s'en offusquer ?

M. Molle. – La question spécifique que posent les produits biologiques en matière de sécurité des aliments est liée au fait que, dès lors que l'on s'interdit les traitements "chimiques" (qui sont

^(*) Membre de l'Académie d'Agriculture, membre et ancien président de l'Académie vétérinaire de France, directeur honoraire de l'Institut national agronomique Paris-Grignon.

souvent une facilité), l'obtention des résultats est plus délicate, requiert un savoir-faire plus développé, plus rare. Dire que les produits bio sont soumis aux mêmes objectifs que les produits conventionnels est donc vrai, mais insuffisant.

M. Decante. – Nous ne pouvons que nous accorder sur le fait qu'en matière de résultats, qu'ils soient sanitaires ou autres, la production biologique requiert un savoir-faire plus développé. Des études qualitatives et quantitatives montrent, en simplifiant, que les bons sont encore meilleurs en Bio et que les mauvais sont encore pires ! ... Mais la réglementation générale, qui s'applique donc pour tous, est là pour limiter tout risque en termes de sécurité des aliments. Toute l'ambiguïté réside dans le contresens s'appliquant aux objectifs fixés aux produits bio . Ils se définissent moins en termes de sécurité alimentaire qu'en termes de « plus-value » alimentaire. Nous en avons pour preuve tous les protocoles expérimentaux qui se mettent en place et qui posent la question « est-il bon pour la santé de manger bio ? » en faisant abstraction de toute la globalité de la question de l'alimentation moderne. Une fois que nous aurons conclu que le *cheese-burger* bio est pire ou meilleur que le *cheese-burger* non bio, il est à craindre que peu de questions fondamentales soient résolues. Les clés sont souvent dans la main du consommateur. Voilà pourquoi, en conclusion, je retournerais la question à **M. Molle** : si, en matière de sécurité sanitaire, les produits bio sont soumis aux mêmes objectifs que les produits conventionnels, ne serait-il pas temps de rappeler aux consommateurs que ces produits bio n'en ont pas moins de nouvelles obligations de moyens ?